

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt et unième jour du mois de novembre en l'an deux mille douze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 - Demande de conciliation (mandat)

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

357-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

358-2012

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur de suspendre la présente séance à 20 : 02 heures.

À la reprise à 20 :13 heures de la séance suspendue, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

359-2012

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron de reprendre les délibérations de la présente séance.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

360-2012

DEMANDE DE CONCILIATION (MANDAT)

ATTENDU la résolution numéro 324-2012 et sur recommandation du conseil municipal, il est décidé de participer à la demande de conciliation avec la Commission des relations du travail;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater M. Jacques Gauthier, maire, et la firme Morency, société d'avocats, afin de négocier une entente s'il y a lieu.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2012

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

361-2012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 20 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.